

Conditions de participation



Contact

contact@adullact.org

Tél. 04 67 65 05 88

ADULLACT – 836 rue du Mas de Verchant

34000 Montpellier

Vous êtes adhérent(e)

L'association couvre les frais suivants : la participation aux repas (jeudi midi et soir, vendredi midi) et l'hébergement en hôtel (du 23 au 24 juin), dans la limite de 2 représentants par structure adhérente – collectivité territoriale, administration ou établissement public. Les frais de transport restent à votre charge.

Vous êtes adhérent(e) et intervenant(e)

Vous êtes adhérent, et participez à la programmation (retour d'expérience, table ronde...). La prise en charge des frais au-delà de 2 représentants est soumise à conditions. Merci de prendre contact avec notre équipe.

Vous n'êtes pas adhérent(e)

Vous représentez une collectivité territoriale ou administration et souhaitez venir au Congrès ; une participation aux frais de 150€ par personne vous sera demandée (dans la limite de 2 représentants par structure), comprenant les 3 repas et l'hébergement pour une nuit (du 23 au 24 juin). Pour toute adhésion à l'association dans les 6 mois suivant le Congrès, cette participation vous sera remboursée.

Vous êtes un(e) intervenant(e) / conférencier(e)

Vous êtes intervenant lors du Congrès (conférence, table ronde, discours, démonstration...). L'association se charge de tous les frais (transport, repas, hébergement en hôtel le jeudi soir, et également le mercredi soir sous certaines conditions).

Vous êtes un(e) partenaire

En plus des conditions propres au partenariat entreprise*, votre participation au congrès inclut les frais des trois repas pour 2 personnes. Pour toute personne supplémentaire, il sera demandé un complément forfaitaire de 150 €. Les frais de transport et d'hébergement restent à votre charge.

Pour plus d'informations, merci de prendre contact avec b.jeanjean@adullact.org.

* stand de 4m², deux chaises, accès au wifi, présentation physique de 3min en salle plénière